



Naturalisation. Criterere d'insertion professionnelle.

Par **Anonimka**, le **21/05/2013** à **09:06**

Bonjour. En france depuis près de 3 ans et ayant accompli deux ans d'études supérieures, y compris master2, je suis actuellement en cdi depuis trois mois. Mon tds actuel est vpf (suite a un pacs). Je me demande si je peux déposer une demande de naturalisation et quest ce qui se passe si jamais je démissionne pendant lexamen de mon dossier en sachant que mon travail ne me plait pas du tout? Si je suis chomeuse ou bien de nouveau étudiante en voie de reconversion, est ce que je risquerai un ajournement de deux ans? Merci par avance de votre réponse.

Par **amajuris**, le **21/05/2013** à **10:19**

bjr,
la nature du contrat de travail comme un CDD n'est pas un obstacle en soi.
ce qui est important c'est que vous disposiez de ressources suffisantes et stables.
ce qui ne sera sans doute pas le cas si vous démissionnez car vous ne toucherez pas le chômage immédiatement.
cdt